



Conseil d'administration Séance du 20 juin 2014

Délibération n°13-2014 Désignation de nouveaux membres au sein de la commission d'appel d'offres

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu le Code des marchés publics, et tout particulièrement la partie I, titre II, chapitre 1, section I, sous-section II, article 22 ;

En raison des élections municipales et de la désignation de nouveaux élus de la ville de Cherbourg-Octeville et de conseillers communautaires au sein de la communauté d'agglomération de Caen la mer, il est proposé de nommer les membres et leurs suppléants au sein de la commission d'appel d'offres.

M. Jacques Lelandais, président, ou son représentant M. Marc Pottier
Titulaire : M. Sébastien Fagnen Suppléant : Mme Jacqueline Bauray
Titulaire : M. Eric Goutte Suppléant : M. Efthimios Kouvas

Le président et le directeur de l'EPCC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Marc POTTIER

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 15
Votants : 19

Vote : adopté à l'unanimité

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le
 - La publication le
- Fait à Caen, le

PREFECTURE DU CALVADOS

26 JUIN 2014 26 JUIN 2014



COURRIER